ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND ORLY SEINE BIEVRE
COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Suite à l'avis favorable du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine en date du 29 juin 2022 et suite à l'arrêté territorial n°A2022_739 en date du 11 juillet 2022 du président de Grand-Orly Seine Bièvre, le président de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a fixé, par arrêté, les modalités d'enquête publique relatif au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vitry-sur-Seine.

Ce projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Vitry-sur-Seine a pour objet de :

- répondre à la nécessité d'ajuster quelques règles au regard de l'avancement de projets de l'opération d'intérêt national des Ardoines et de l'opération de renouvelle ment urbain Cœur de Ville,
- maitriser le rythme d'évolution des plus grands ilots urbains susceptibles de muter le long de la RD5, l'axe structurant de Vitry-sur-Seine, au vu des enjeux énoncés dans le PLU,
- préciser l'enjeu de composition de l'espace public aux abords de la ZAC Rouget-de-Lisle,
- satisfaire aux objectifs de nature en ville et d'agriculture urbaine,
- actualiser la liste du patrimoine bâti d'intérêt local et réduire une servitude d'utilité publique de protection des abords de deux monuments historiques situés dans la commune de Villejuif,
- améliorer la cohérence et la lisibilité du règlement de plan local d'urbanisme pour faciliter l'instruction des permis.

Ce projet a donné lieu à la décision n°MRAe DKIF-2022-140 en date du 1er septembre 2022 de dispense d'évaluation environnementale.de la part de la Mission régionale de l'Autorité environnementale. Par conséquent, le délai légal minimum de l'enquête est de 15 jours.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 21 jours consécutifs :

du vendredi 2 décembre 2022 au jeudi 22 décembre 2022

à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine

et sur le site internet : http://www.registre-dematerialise.fr/4293

Monsieur Daniel Tricoire a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du premier vice-président du tribunal administratif de Melun en date du 4 octobre 2022. Il recevra le public :

- Le vendredi 2 décembre 2022 2022 de 9h à 12h00 en salle 2 de l'Hôtel de Ville
- Le mercredi 7 décembre 2022 de 14h00 à 17h30 en salle 4 de l'Hôtel de Ville
- Le samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h en salle 2 de l'Hôtel de Ville
- Le jeudi 22 décembre 2022 de 9h à 12h en salle 2 de l'Hôtel de Ville

Les pièces du projet de modification du PLU et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé, seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville de Vitry sur Seine, au service des études urbaines et planification de la direction aménagement foncier urbanisme (bureau 18, zone verte, étage -1 de l'Hôtel de ville), pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, au format papier et sur un poste informatique, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (bâtiment Askia, 11 avenue Henri Farman, BP748, 94398 Orly Aérogare Cedex, à l'attention de la direction générale adjointe Développement et transition écologique).

Le public pourra également déposer ses observations sur le registre dématérialisé ou en envoyant un courriel à enquete-publique-4293@registre-dematerialise.fr

Les observations du public émises sur les registres seront enregistrées et conservées.
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre le dossier d'enquête, le registre et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine (direction aménagement foncier urbanisme), et seront publiés sur le site internet de la ville pendant un délai d'un an.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées, sera soumis pour avis au Conseil municipal de Vitry-sur-Seine, puis présenté au Conseil Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en vue de son approbation. La modification du plan local d'urbanisme de Vitry-sur-Seine entrera en vigueur à l'issue des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme.